



RAPPORT D'ACTIVITÉ HARMONISÉ 2021

ÉTABLISSEMENTS PÔLE HANDICAP



ITEP PIERRE PAUL BLANCK
2 RUE DU COUVENT,
67600 EBERSMUNSTER
03 88 85 70 22

SOMMAIRE

I. IDENTITÉ DU SERVICE	PAGE 2
II. RESSOURCES HUMAINES	PAGE 3
III. ACTIVITÉ	PAGE 7
IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12	PAGE 10
V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNÉE	PAGE 15
VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE	PAGE 18
VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ	PAGE 22
VIII. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES	PAGE 23
IX. PROJET ET PERSPECTIVES	PAGE 26

I. IDENTITÉ DU SERVICE

I.1) Information générales

N° Finess de la structure (principal si multi-sites)* 670780766

Raison Sociale* ARSEA ITEP Pierre Paul BLANCK

Indiquez le département et la commune d'implantation de votre structure :

Bas-Rhin

Ebersmunster

Type de structure* DITEP/ ITEP /SESSAD TCC

Nom de l'organisme gestionnaire* ARSEA

N° de téléphone 0388857022

Adresse mail accueil.itepebers@arsea.fr

Fonctionnez-vous en dispositif intégré ? Oui, mais sans convention signée

I.2) Informations légales sur l'activité de la structure

Nombre total de places installées financées : 64

Orientations principales de votre projet d'établissement ou de service. (Plusieurs réponses possibles)

- Accompagnement précoce de jeunes enfants (moins de 6 ans)
- Préparation à la vie professionnelle
- Accompagnement dans l'enseignement supérieur
- Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et/ou à la scolarisation (hors trois disciplines précédentes)
- Toutes les orientations

I.3) Commentaires

Le DITEP Pierre Paul BLANCK s'adresse à des enfants et des adolescents âgés de :
- 6 à 18 ans pour les modalités d'accueil en journée avec ou sans nuitées
- 3 à 18 ans pour l'accompagnement par le service ambulatoire.

Il concerne des jeunes aux potentialités intellectuelles préservées, présentant des troubles du comportement, des difficultés d'apprentissage avec parfois des troubles associés (dyspraxie, dyscalculie, troubles de l'attention ...).

Le DITEP s'adapte au plus près des besoins de l'enfant et l'accompagne de manière individuelle et collective dans la co-construction de son parcours de vie avec sa participation active et celle de la famille. L'appui interdisciplinaire des professionnels du DITEP sur le plan thérapeutique, éducatif et pédagogique a pour objectif de donner un nouvel élan dans des situations scolaires, familiales et parfois sociales bloquées.

Son action s'inscrit également dans la relation avec les autres professionnels impliqués dans le milieu scolaire, social, thérapeutique de l'enfant en exportant des savoirs faire du DITEP sur un territoire.

II. RESSOURCES HUMAINES

II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Catégorie : Personnel de direction, d'encadrement et d'administration			
Directeur général			
Directeur	1	1	1
Directeur adjoint			
Directeur des ressources humaines			
Adjoint de direction			
Chef de service	2	2	2
Agent administratif et personnel de bureau	2	2	2
Autre personnel administratif			
Catégorie : Personnel des services généraux			
Agent de service général	3	3	3
Chauffeur			
Maitresse de maison			
Ouvrier professionnel	3	3	3
Surveillant de nuit			
Autre personnel des services généraux			

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Aide médico-psychologique / Accompagnant éducatif et social (AES)			
Animateur social	2	2	2
Assistant de service social			
Assistante familiale ou maternelle			
AVJiste (Aide à la vie journalière)			
Codeur en langue française parlée complétée (LFPC)			
Conseiller en économie sociale et familiale	1	1	1
Éducateur de jeunes enfants			
Éducateur spécialisé	6	5.5	5.5
Éducateur sportif / enseignant APA	2	1.75	1.75
Éducateur technique	1		1
Éducateur technique spécialisé	2	3	2
Enseignants spécialisés (si budgétés)		0.25	
ICACS (Intervenant Conseil en Accessibilité et Compensation Sensorielle)			
Interface de communication			

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Moniteur d'atelier			
Moniteur éducateur	9	9	9
Musicothérapeute / Art-thérapeute	1		0.36
Professeur LSF (langue des signes française)			
Technicien de l'intervention sociale et familiale			
Transcripteur-adaptateur			
Autre personnel éducatif, pédagogique et social			
Personnel médical			
Médecin en rééducation fonctionnelle			
Médecin généraliste			
Pédiatre			
Psychiatre, pédopsychiatre	1	0.38	0.15
Autre spécialité			

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Psychologues et personnel paramédical			
Aide soignant			
Auxiliaire de puériculture			
Ergothérapeute			
Infirmier	1	0.8	0.8
Instructeur en locomotion			
Masseur kinésithérapeute			
Neuropsychologue			
Orthophoniste		1	
Orthoptiste			
Psychologue	2	1.5	1.45
Psychomotricien, rééducateur en motricité	1	1	0.5
Autre personnel paramédical			
Autre			
Autre			

Au sein de votre équipe, des personnels (hors encadrement) sont-ils principalement ou exclusivement dédiés à des fonctions de coordination :

• d'équipe ? Oui Non

• de parcours ? Oui Non

II.2) ETP budgétés non pourvus

Le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue-t-il une situation récurrente dans votre structure ?

Oui Non

Pour quelles fonctions rencontrez-vous des difficultés ?

MEDECIN PSYCHIATRE + ORTHOPHONISTE

II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre 2021 (hors stage)

Type de contrat	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Agent de la fonction publique		
CDI	40	
CDD		
<i>Dont CDD de remplacement</i>		
Intérim		
Contrat de professionnalisation		
Contrat d'apprentissage		
Autre contrat aidé		
Autre		

II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :

Fonction	Nombre d'ETP théoriques	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Enseignant	3.5	4	3.5
Enseignant spécialisé	1.5	1	1.5
Coordinateur pédagogique	0.5	1	0.5
Autres personnels d'enseignement			

II.6) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année

	Nombre de stagiaires
Stagiaires gratifiés	1
Stagiaires non gratifiés	3

II.7) Formation du personnel au cours de l'année

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
Obligatoire (habilitation, SST, P.v.)	RECYCLAGE SST	7	16
D'adaptation/développement d.v.	NOUVEAUX EMBAUCHES ITEP	31,5	2
Diplômante	THERAPEUTE FAMILIAL	140	1
D'adaptation/développement d.v.	ENFANTS/ADOS EN GRANDE DIFFICULTE	21	10
D'adaptation/développement d.v.	TROUBLES PSYCHIQUES	21	1
D'adaptation/développement d.v.	MEDIATION ANIMALE	14	1
D'adaptation/développement d.v.	ALIMENTATION ET DIETETIQUE	14	1
Actions de prévention	AGRESSIVITE ET VIOLENCE USAGERS	21	1
Obligatoire (habilitation, SST, P.v.)	FORMATION INITIALE SST	14	2
Diplômante	FORMATION M.E. 2 ^e ANNEE	509	1
Qualifiante	SOPHROLOGIE	56	1
D'adaptation/développement d.v.	JOURNEES AIRe	21	4
D'adaptation/développement d.v.	emotion pleine conscience	16	1
D'adaptation/développement d.v.	Approche systémique	14	2
Actions de prévention	GESTES ET POSTURES	7	11

II.8) Commentaires

Ayant à l'heure actuelle encore 2 N° SIRET, il nous semble important de préciser les postes mutualisés budgétairement : infirmière, éducateur scolaire, musicothérapeute, orthophoniste, chargée d'insertion. Le médecin psychiatre intervient de façon ponctuelle au service ambulatoire.

Accueil de 4 stagiaires en 2021 (stage effectué sur l'ensemble du dispositif).

- une conseillère en économie sociale et familiale DE pour une durée de 4 mois rémunérés. Les objectifs sont la mise en pratique des connaissances sur le logement, l'alimentation, la santé, l'accompagnement social et/ou professionnel.

- une psychologue en Master 1 pour une durée de 6 mois (192h), puis en Master 2 pour une durée de 11 mois (84 h). Stage pratique en vue de la professionnalisation avec suivis thérapeutiques, passation de bilans, participation aux réunions de synthèse et de suivi PPA.

- une étudiante post D.E.M.E. en Parcours Partiel Personnalisé, 280h du 8 novembre au 14 janvier.

- une étudiante DEUST 1ère année STAPS du 27/09/21 au 7/03/2022.

Un salarié dans le cadre de la formation professionnelle est en formation en cours d'emploi M.E 2ème année

Une autre salariée poursuit sa formation de Thérapeute familiale.

III. ACTIVITÉ

III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

- Votre prévisionnel est établi de manière globale (nuit + jour + ambulatoire) -> maintien du taux de conversion
- Votre prévisionnel distingue les modalités d'accompagnement : (prévisionnel nuit + prév jour + prév actes) -> Séparer le décompte des actes SESSAD

	Global	Act. de nuit / hébergement	Act. de jour	Ambulatoire (SESSAD)
Nombre annuel de jours d'ouverture (indicateur ANAP 3)	Maximum	184	184	184
Nombre de places financées dans l'année (hors accompagnement temporaire)	Somme	20	24	20
Nombre de places financées dans l'année en accompagnement temporaire	Somme	0	0	0
Nombre annuel théoriques de journées	Somme	3680	4416	
Nombre de journées réalisées	Somme	3730	4417	
Nombre annuel théorique d'actes (SESSAD) – (directs et indirects)				2902
Nombre d'actes réalisés				3035
dont actes indirects				656
Nombre de journées réalisées en accueil temporaire / répit	Somme			

	Un professionnel	Deux professionnels intervenant pour un même objectif	Deux professionnels intervenant pour des objectifs complémentaires
Un bénéficiaire	1 acte	2 actes	2 actes
Deux bénéficiaires (ou plus)	1 acte	2 actes (ou plus)	2 actes (ou plus)

III.2) Flux et file active

	Nombre
File active des personnes accompagnées durant l'année (ANAP 2Pr7.2)	77

Nombre de jeunes accompagnées durant l'année (au moins une fois) en *accompagnement ambulatoire type SESSAD* 32

	Nombre
Nombre de jeunes adultes relevant de l'Amendement Creton	0
Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans au 31.12.2020	0
Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 24 ans ou plus au 31.12.2020	0

	Nombre
Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)	12
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire dans l'année	0

	Nombre
Accompagnement de nuit, hébergement continu uniquement <i>(y compris le week-end et les vacances scolaires)</i>	0
Accompagnement de nuit, hébergement de semaine uniquement <i>(du lundi soir au jeudi soir inclus)</i>	15
Accompagnement de journée uniquement	23
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire uniquement <i>(accompagnement ambulatoire type SFSSAF)</i>	21
Jeunes ayant bénéficié au cours de l'année de plusieurs modalités d'accompagnement <i>(hébergement séquentiel, accompagnement en journée séquentiel, prestation en lieu de vie ordinaire...)</i>	18
Accueil / accompagnement temporaire <i>(dont répit)</i>	0

III.3/4) Absentéisme

	Nombre
Nombre total de jours d'absence des jeunes de la file active	302
<i>dont pour hospitalisation</i>	10
<i>dont pour maladie</i>	160
<i>dont pour sortie autorisée</i>	100
<i>dont motif injustifié</i>	4
<i>dont autres</i>	20
Nombre de jeunes ayant été absentes au moins une fois dans l'effectif (file active)	53

Nombre moyen annuel de journées d'absence par jeune accompagné (ANAP 2Pr7.1.1)

III.4/5) Transport

La réalisation des transports dans votre structure est elle interne / externe / les deux ?

Interne Externe Les deux

	Temps en ETP
Au total, quel est le temps passé par l'équipe professionnelle (toutes fonctions confondues : éducatives, paramédicales, logistiques...) pour ces transports ?	Somme
<i>Dont intervenants directs auprès de l'enfant (pers éducatif, thérapeutique, pédagogique)</i>	1.70
<i>Dont autres personnels dédiés à la réalisation des transports (ex. Chauffeur)</i>	0.75
<i>Dont autres personnels dédiés à l'organisation des transports (mais pas leur réalisation)</i>	0.30

Quel coût (en Euros) représentent dans votre exercice budgétaire ?

	Nombre
Les taxis	46997
Les frais de transport des familles si vous les prenez en charge	0
Les transports en commun (bus, train) si vous les prenez en charge	930

III.5/6) Commentaires

Concernant les modalités de fonctionnement 1):

Pour le service ambulatoire, les actes théoriques (2902) correspondent au nombre d'actes prévus au budget par l'ARS. Si l'on se référait à l'agrément (3 actes par semaine par enfant) ce nombre serait 2208. Le nombre d'actes réalisés 3035, correspond bien cette année aux actes effectifs et n'a pas été converti comme l'an passé

L'année 2021 voit la poursuite du déploiement du Dispositif ITEP. 18 jeunes ont bénéficié de plusieurs modalités durant l'année 2021.

De plus, des montages spécifiques peuvent être proposés pour apporter une réponse à une situation scolaire compliquée dans l'attente d'un accueil à temps complet au DITEP. A titre d'exemple, un jeune a bénéficié d'un emploi du temps aménagé avec des temps de scolarisation dans son école de rattachement et des temps de participation à des activités pédagogiques, éducatives et thérapeutiques individuelles et collectives au sein du DITEP.

Concernant, les absences, une augmentation est relevée en décembre 21 (Covid, cas contact)

Les hospitalisations concernent un seul jeune ré accueilli progressivement suite à un accident et nécessitant des temps de rééducation.

Concernant le temps passé dans les transports:

1,40 ETP sont consacrés (réalisation et organisation) aux jeunes accueillis en journées avec ou sans nuitées et sont assurés par les intervenants directs auprès des enfants (19 éducateurs par roulement, l'éducatrice sportive, l'infirmière, la chargée d'inclusion/insertion, une enseignante) et un cadre intermédiaire pour l'organisation.

0,60 ETP sont consacrés aux jeunes suivis en ambulatoire et assurés par 2 intervenants socio-éducatifs. Dans le cadre du déploiement du Dispositif, les visites à domicile ne se limitent plus uniquement dans le cadre ambulatoire, mais sont étendues à l'ensemble du dispositif, d'où l'augmentation des transports. Par ailleurs, de plus en plus de jeunes sont scolarisés dans des établissements scolaires ordinaires (67%), ce qui nécessite également la réalisation de trajets par les intervenants directs.

La réalisation des transports est également assurée pour 0,75 ETP par des prestataires extérieurs pour acheminer les élèves jusqu'à l'ITEP.

IV. JEUNES ACCOMPAGNÉS AU 31/12

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2021

Nombre de jeunes accompagnés selon le type de déficience principale et associée, au 31/12
(Toutes personnes, y compris en accueil temporaire)

	Déficience principale	Déficience associée
Déficience intellectuelle	4	
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)	1	
Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication	61	6
Troubles du langage et des apprentissages		44
Déficiences auditives		
Déficiences visuelles		2
Déficiences motrices		
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles		
Cérébro-lésions	1	
Polyhandicap		
Autres types de déficiences		

Parmi les effectifs signalés, combien sont (toutes personnes, y compris en accueil temporaire, au 31/12) :

	Nombre
En situation de handicap rare (confirmé par l'équipe relais handicap rare)	0
Epileptiques - Épilepsie active (plus de 12 crises par an)	0
Epileptiques - Épilepsie stabilisée ou modérément active (entre 0 et 12 crises par an)	1
En cours de diagnostic (quelle que soit la pathologie)	0

Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12 (toutes personnes, y compris accueil temporaire)

	Nombre
Moins d'1 an	
1 à < 2 ans	
2 à < 3 ans	
3 à < 4 ans	
4 à < 5 ans	
5 à < 6 ans	1

	Nombre
6 à 10 ans (inclus)	20
11 à 13 ans (inclus)	24
14 à 15 ans (inclus)	13
16 à 17 ans (inclus)	8
18 à 19 ans (inclus)	1
20 à 24 ans (inclus)	
25 à 29 ans (inclus)	

Nombre de jeunes nécessitant une adaptation spécifique au transport
(transport assuré par la structure uniquement)

Données à renseigner au 31/12

Doubles comptes possibles : un même jeune peut nécessiter plusieurs adaptations

	Nombre
Pas d'adaptation	67
Avec transfert place assise	0
Fauteuil roulant	0
Accompagnement humain on raison d'une trachéotomie	0
Accompagnement humain en raison de troubles du comportement	0
Moyen de transport individuel supplémentaire, sans accompagnement humain (dont transport médicalisé)	0
Autre adaptation (siège moulé, plastron, bloc ceinture...)	0

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12)

Nombre de jeunes scolarisés selon le type de classe et le temps de scolarité (au 31/12).

Si un jeune est en scolarité partagée entre deux classes différentes (exemple : unité d'enseignement et classe ordinaire , OU unité d'enseignement interne et unité d'enseignement externe), le noter dans chaque modalité correspondante, à temps partiel (Doubles comptes autorisés).

	temps plein (24 heures ou plus)	Temps partiel	Dont acc. par une AESH
Scolarité dans un établissement médico-social			
Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social	21	1	
Unité d'enseignement externe dans un établissement scolaire	13	1	
Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)			
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)			
Scolarité dans un établissement scolaire			
Ecole maternelle	1		
Ecole élémentaire	3		3
ULIS école	4		
Collège	6		2
SEGPA	4		
ULIS Collège	7		
Maison Familiale et Rurale	0		
Lycée/lycée professionnel/CFA	5		
ULIS Lycée	0		
EREA	0		
Autre (Pôle de regroupement...)	0		
Enseignement supérieur	0		

Données à renseigner au 31/12

	Nombre
Scolarité partagée uniquement entre UE interne à l'établissement et UE externalisée	1
Scolarité partagée entre établissement médico-social et un établissement scolaire	1
Scolarité partagée entre une ULIS et une classe ordinaire	

Données à renseigner au 31/12

	Nombre
Nombre de jeunes non scolarisés parmi les 3-15 ans (ne fréquentant ni un établissement scolaire, ni une unité d'enseignement, ni un enseignement à distance type CNED).	0

	Nombre
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'au moins une inclusion scolaire au cours de l'année ? - Parmi les jeunes présents au 31/12	11

	Nombre
Nombre de jeunes (14 ans et +) ayant fait au minimum un stage dans l'année (en milieu ordinaire ou protégé) - Parmi les jeunes présents au 31/12	12
Nombre de jeunes engagés dans un parcours professionnel formalisé	
Contrat d'apprentissage	1
Contrat de professionnalisation	0
Autre	0

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes suivis en pédopsychiatrie (ou par un CMPP)

	Nombre
CMP/CATTP	
Hôpital de jour (pédopsychiatrie)	4

	Nombre
Nombre de jeunes ayant un traitement médicamenteux en raison de leurs troubles psychologiques/psychiatriques :	26

Nombre de jeunes suivis (hors bilan) par un professionnel médical ou paramédical (ou autre intervenant présent dans la liste ci-dessous)

Données au 31/12

	En interne (ou sur financement établissement ou SFSSAD)	En libéral ou hospitalier (hors financement établissement ou SESSAD)
Ergothérapeute		
Kinésithérapeute		
Orthophoniste	3	
Orthoptiste		1
Psychologue	60	2
Psychomotricien	30	
Psychiatre	19	4
Médecin rééducation fonctionnelle		1
Autre médecin		
Instructeur en locomotion		
Aveugle		
Transcripteur adaptateur de documents		
Interface de communication		
Codeur LFPC		
Autre professionnel paramédical	29	

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes présentant des troubles du langage oral et/ou de la communication :

	Nombre
Nombre total de jeunes non oralisant (hors surdité)	0
Nombre total de jeunes concernés par un outil de communication alternative (PECS, MAKATON, photo langage...)	0

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre d'enfants utilisant comme modalité de communication privilégiée :

	Nombre
Braille	0
LSF (Langue des Signes Française)	0
LFPC (Langue Française Parlée Complétée)	0

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre d'enfants nécessitant un appareillage et/ou des adaptations techniques :

	Nombre
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience motrice (dont fauteuil, déambulateur, corset, attelle, coque, verticalisateur)	0
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience sensorielle (dont implant cochléaire, prothèses intra auriculaire, contour d'oreille)	1
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience visuelle	2
Nombre de jeunes ayant besoin d'un mobilier adapté	0

IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance

Nombre de jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre		Nombre de mineurs bénéficiant :
d'un placement	en IME (sur décision judiciaire)	
	Chez un assistant familial	5
	PAD (placement à domicile)	3
	en pouponnière	0
	En MECS (ou foyer)	8
d'une mesure éducative	AED	1
	AEMO	6
	chez un tiers digne de confiance	2

IV.5) Situations complexes

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
Nombre de jeunes accompagnés ayant fait l'objet d'un GOS (PAG créé ou actualisé depuis moins de 12 mois)	
dont nombre de jeunes accompagnés uniquement par l'étab/service	1
dont nombre de jeunes accompagnés par plusieurs ESMS (EEAP, IEM, IES, IME, ITEP, SESSAD)	0

IV.6) Commentaires

Les troubles du langage associés restent importants cette année (44 sur 67= 65%).

Suite à un départ pour convenance personnelle, le poste d'orthophoniste reste ouvert. Comme pour d'autres ESMS, nous nous heurtons à des difficultés de recrutement pour ce type de personnel.

La majorité de jeunes accompagnés ont entre 5 et 13 ans (45 sur 67 =67% au 31/12/2021), avec un rajeunissement de la population qui reste d'actualité.

Un jeune est accueilli avec une dérogation d'âge autorisée par l'ARS au vu de sa fragilité du jeune et d'une situation familiale peu contenante.

Avec 43 jeunes sur 64 (67%) scolarisés en Milieu Ordinaire en 2021 (dont 13 en Unité d'Enseignement Externalisée et 1 en scolarité partagée interne/externe), la tendance est à l'augmentation.

3 jeunes sont non scolarisés au 31/12/2021. Deux d'entre eux sont accompagnés par la Mission Locale pour l'insertion professionnelle. Le troisième est en recherche d'apprentissage suite à une rupture de contrat.

37 % des jeunes ont une double vulnérabilité et sont suivis conjointement par le DITEP et la Protection de l'Enfance.

V. JEUNES ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE

V.1) Age des jeunes entrés pendant l'année

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an		6 à 10 ans (inclus)	5
1 à < 2 ans		11 à 15 ans (inclus)	6
2 à < 3 ans		16 à 17 ans (inclus)	
3 à < 4 ans		18 à 19 ans (inclus)	
4 à < 5 ans		20 à 24 ans (inclus)	
5 à < 6 ans	1	25 à 29 ans (inclus)	

V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)

		Ont acc. par une AESH
Non scolarisé	1	
Scolarité dans un établissement MS uniquement		
Unité d'enseignement dans un établissement médico social	0	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire	1	
UEMA	0	
UEEA	0	
Scolarité partagée entre un étab. MS et un étab. scolaire		
Une journée ou moins par semaine dans l'établissement scolaire		
Entre 1,5 et 3,5 journées par semaine dans l'établissement scolaire	1	
Scolarité dans un établissement scolaire uniquement		
ULIS Primaire	1	
ULIS secondaire (collège, lycée)		
SEGPA		
EREA		
Enseignement ordinaire à temps complet (hors ULIS, SEGPA et EREA)	8	3
Enseignement ordinaire à temps partiel (hors ULIS, SEGPA et EREA)		
Autre		
Pas d'information sur la scolarité avant l'admission		

V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)

	Nombre
<u>Uniquement en famille (A l'exclusion de toute autre modalité d'accueil, y compris scolaire)</u>	1
Milieu ordinaire (ex. école ordinaire, crèche) <u>uniquement</u>	
CAMSP	
CMPP	
EEAP	
IEM	
IES	
IME (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	
ITEP/DITEP	3
SESSAD (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	2
Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)	
Autres ESMS	
Equipe relais handicap rare (ERHR)	
Services de psychiatrie infanto-juvénile	3
Professionnels paramédicaux libéraux	
Autres	3
Pas d'information sur l'accompagnement antérieur	

Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Date de notification	Date d'admission	Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
01/08/2021	23/08/2021	Troubles du psychisme, du comporte...
01/08/2020	08/03/2021	Troubles du psychisme, du comporte..r
01/05/2021	23/08/2021	Troubles du psychisme, du comporte..r
01/03/2021	23/08/2021	Troubles du psychisme, du comporte..r
01/02/2021	23/08/2021	Troubles du psychisme, du comporte..r
01/08/2020	29/01/2021	Troubles du psychisme, du comporte..r
01/11/2020	01/10/2021	Cérébrulésions
01/05/2021	17/09/2021	Troubles du psychisme, du comporte..r
01/12/2019	17/02/2021	Troubles du psychisme, du comporte..r
01/09/2020	29/01/2021	Troubles du psychisme, du comporte..r
01/09/2020	08/10/2021	Troubles du psychisme, du comporte..r
01/02/2021	23/08/2021	Troubles du psychisme, du comporte..r

V.5) Commentaires

Le délai moyen est de 215 jours soit environ 7 mois.

Le délai le plus long (14 mois) concerne un enfant pour lequel les parents ont finalement demandé une admission au service ambulatoire sur les conseils de l'équipe enseignante alors qu'ils n'étaient pas convaincus. Le suivi n'a d'ailleurs duré que 6 mois, les besoins d'accompagnement ne relevant effectivement pas d'un accompagnement en DITEP.

A noter que 3 entrants ont été admis dans le cadre d'un transfert afin d'éviter une rupture de parcours (dont 2 pour déménagement et 1 dans le cadre d'un retour au domicile suite à une mesure de placement ASE).

VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE

VI. 1) Durée moyenne de séjour

Cette partie concerne les jeunes ayant quitté définitivement l'établissement entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 inclus, hors accompagnement temporaire, consultation ponctuelle et interruption ou sortie temporaire.

	Nombre
Nombre de sorties définitives dans l'année <i>(y compris les accueils temporaires)</i>	0
Nombre de sorties définitives dans l'année <u>hors accueils temporaires</u>	10
<i>Dont sorties avec notification</i>	8
<i>Dont sorties sans notification</i>	2

VI. 2) Age à la sortie

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an		6 à 10 ans (inclus)	3
1 à < 2 ans		11 à 13 ans (inclus)	3
2 à < 3 ans		14 à 15 ans (inclus)	1
3 à < 4 ans		16 à 17 ans (inclus)	2
4 à < 5 ans		18 à 19 ans (inclus)	1
5 à < 6 ans		20 à 24 ans (inclus)	
		25 à 29 ans (inclus)	

VI. 3) Parcours après la sortie

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie

	Nombre
Education générale ou professionnelle	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage avec SESSAD	2
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage sans SESSAD	4
IME	1
Etablissement pour enfants polyhandicapés	
ITEP/DITEP	2
IEM	
IES	
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	
Activité professionnelle	
Activité à caractère professionnel en ESAT	
Emploi en entreprise adaptée	
Emploi en milieu ordinaire	
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	
En formation ou en stage	

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2010)

	Nombre
Autre activité ou accueil	
Hospitalisation en psychiatrie	
Autre hospitalisation	
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	
Accueil en MAS ou FAM	
Accueil en établissement à l'étranger	
Autre	
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico sociale	
Autre	1
Activité inconnue	
Sans objet : décès	

Insertion professionnelle des jeunes sortis pendant l'année

	Nombre
Contrats non aidés	
Nombre de jeunes en CDI	
Nombre de jeunes en CDD - 12 mois	
Nombre de jeunes en CDD + 12 mois	
Interim	
Autres	
Contrats aidés	
Contrat de professionnalisation / Apprentissage	2
Contrat Unique d'Insertion (CUI)	
Entreprise adaptée	
Formation adulte pré- et qualifiante	
Autres	

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur logement ou hébergement après la sortie

	Nombre
Logement personnel	
Habitat inclusif (au sens de la loi ELAN)	
Hébergé chez parents, proches	8
Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté',...)	
Famille d'accueil	
Foyer d'hébergement	
Foyer occupationnel ou foyer de vie	
MAS ou FAM	
Établissement de santé	
Établissement social (MECS, maison relais,...)	2
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	
Centre de rééducation professionnelle (CRP)	
Autre	
Inconnu	
Sans objet : décès	

VI. 4) Suivi des sortants

	Nombre
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année 2021	11
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années	32

VI. 5) Orientations prévues, mais non réalisées

Jeunes présents dans la structure au 31/12, faute d'avoir pu mettre en place les orientations (sur la base d'une notification de la MDPH). En cas de double notification, retenir le 1er choix ou celui le plus adapté aux besoins de la personne.

	Nombre	Dont amendement Creton
SEES (ex IMP)	1	0
SIPFP (ex IMPPro)		
ITEP		
IEM		
Autre SESSAD		
Foyer de vie		

Durée d'accompagnement des personnes sorties définitivement
(Hors acpt temporaire)

Date d'admission		Date de sortie	
04/09/2017		03/01/2021	
18/01/2013		13/07/2021	
31/08/2016		13/07/2021	
27/09/2019		13/07/2021	
28/08/2018		03/05/2021	
24/08/2020		13/07/2021	
28/08/2014		13/07/2021	
31/08/2016		13/07/2021	
24/08/2020		13/07/2021	
17/02/2021		26/08/2021	

VI.6) Commentaires

*Au niveau du parcours après la sortie dans autre, il s'agit d'un enfant confié à l'ASE et accueilli en MECS avec scolarité interne en attendant une place en IME.
En moyenne, la durée d'accompagnement est de 3 ans et demi.*

VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

VII. Education à la santé et accès aux soins

	Nombre
Nombre de jeunes à jour de leurs vaccinations obligatoires, <u>parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	67
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste, <u>parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	30
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi gynécologique, <u>parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	1
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi par un ophtalmologue et/ou un orthoptiste, <u>parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	17
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi par un audioprothésiste, <u>parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	0

VII. Prévention des conduites à risques

Nombre de **jeunes présents au 31/12**, concernés par des actions de prévention organisées dans l'établissement au cours de l'année

Thématique	Nombre de jeunes
Conduites addictives : alcool, drogues, tabac	0
Conduites addictives : écrans (jeux vidéos, etc...)	0
Utilisation des réseaux sociaux	0
Santé bucco-dentaire	30
Obésité / équilibre alimentaire	3
Vie affective et sexuelle (VAS)	6
Bien-être physique et/ou psychique (dont médiation animale, snoezelen...)	5

Merci de différencier le "0" et la non réponse. Si aucun jeune n'est concerné, indiquez 0. Si vous ne pouvez pas répondre à une proposition, laisser la case vide le cas échéant.

VII. Commentaires

Prévalence de 3 thèmes :

- santé buccodentaire (dépistage individuel + information collective par un médecin dentiste de l'UFSBD).
- vie affective et sexuelle (intervention de l'infirmière du dispositif sur les IST auprès d'un groupe d'adolescents)
- bien-être physique et psychique (médiation animale pour 3 jeunes, temps de détente et recentrage sur soi à partir d'outils de sophrologie pour 2 jeunes).

La prévention contre l'obésité concerne 3 jeunes cette année.

VIII. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES

IX.1) Implication des familles

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
Nombre de familles (ou de représentants légaux) présentes (au moins un des deux parents) à l' <u>élaboration du PPA</u>	19
	Nombre
Nombre de familles ayant participé au PPA par un autre moyen (téléphone, visio, référent ASE le cas échéant...)	58
	Nombre
Nombre d'enfants (parmi les 3 ans et plus) pour lesquels au moins une réunion avec l' Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) s'est tenue durant l'année	62

IX.2) Instances pour la participation des usagers

Disposez-vous d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) ? Oui Non

Rencontrez-vous des difficultés pour constituer et/ou réunir le CVS ?

Aucune Ponctuellement Régulièrement Systématiquement

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des jeunes ?

Oui Non

Précisez :

Groupe de parole / groupe à thème Enquête de satisfaction Autre

Si Autre, précisez : *Eco-délégués, COPE*

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des familles ?

Oui Non

Précisez :

Groupe de parole / groupe à thème Enquête de satisfaction
 Café / réunion de parent Rencontre parents/professionnels Autre

IX.3) Date des dernières évaluations interne/externe

Date de la dernière évaluation interne ? 25/03/2019



Date de la dernière évaluation externe ? 30/11/2013



IX.4) Commentaires

1) Implication des familles

Élaboration du PPA

Une période d'observation de 3 à 6 mois est nécessaire pour définir les axes/objectifs d'accompagnement pour l'enfant. Au cours de cette période d'évaluation, l'équipe interdisciplinaire du DITEP recueille les attentes et besoins de l'enfant et de sa famille. Le PPA est élaboré de manière conjointe en s'appuyant sur les compétences de chacun. Ce dernier fait l'objet d'un avenant au contrat de séjour qui contractualise l'accompagnement, et détermine les objectifs et modalités de celui-ci tels que définis durant la réunion d'admission.

Le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) est présenté à son bénéficiaire et à ses parents à l'occasion d'une rencontre avec les professionnels, pour recueil des observations et validation par signature. En 2021, du fait de la crise sanitaire, cette présentation a eu lieu en visio conférence pour 75% des familles, ce qui a nécessité un investissement matériel supplémentaire.

L'équipe assure le suivi du projet personnalisé qui est réactualisé tous les ans, selon les mêmes modalités que celles définies ci-dessus.

Les axes de travail fixés dans le PPA sont évalués régulièrement lors des réunions d'équipes et font l'objet d'une réunion de suivi dans les 6 mois qui suivent l'élaboration du projet.

Les parents sont par ailleurs destinataires d'un bilan annuel en fin d'année scolaire, qui donne lieu à un échange spécifique avec le référent de parcours.

Réunion ESS

15 enfants n'ont pas eu de réunion d'ESS en 2021 la précédente et /ou la suivante ayant eu lieu en fin 2020 et/ou début 2022 ; ou, pour les entrants et sortants, avant leur admission ou après la sortie.

2) Instance pour la participation des usagers

CVS : Deux réunions ont été organisés en 2021 (juin et décembre) en visioconférence du fait du contexte sanitaire.

L'enquête de satisfaction a recueilli un taux de participation de 66% en 2021. (22% en 2020 et 53% en 2019). Les enquêtes ont été majoritairement transmises lors des rencontres avec les parents pour la restitution du bilan annuel (fin juin). Une urne a été installée dans la salle rencontre parents pour pouvoir les déposer. Au vu de ce taux et de celui de 2019, où les enquêtes avaient été distribuées et récupérées par les représentants du CVS, il apparaît que les stratégies déployées pour favoriser la participation d'un maximum de parents portent leurs fruits et sont à pérenniser.

La commission repas s'est réunie une seule fois cette année du fait de la crise sanitaire. Chaque semaine, les jeunes de chaque groupe et du service ambulatoire participant aux repas, remplissent une fiche d'appréciation qui est analysée en commission.

Les réunions de la Copé ont lieu mensuellement. La Copé est composée d'un groupe d'adultes travaillant à l'ITEP, qui a pour but de financer des actions éducatives et pédagogiques, avec la participation des jeunes de l'établissement. Cela permet de fédérer, développer l'esprit d'initiative des jeunes et de les impliquer dans la mise en œuvre des projets

Exemple d'actions : Tournoi balle au prisonnier, après-midi récréatives, jeux de piste de Pâques, Photos de classe, Vente de fleurs, vente du DVD du spectacle de Noël.

3) PAQ 2017-2022

- Procédure de gestion des incidents et événements indésirables : actualisation et diffusion de la procédure de gestion des incidents et événements indésirables.

Un groupe de travail s'est réuni en octobre 2021 pour effectuer une analyse des incidents (type, fréquence,

déclarant...) et de leur traitement. Des propositions de pistes/actions d'amélioration ont pu être définies et seront mises en œuvre en 2022.

- *Partenariat* : Etat des lieux réalisé en octobre 2021 à partir des modalités actuelles en référence au Projet d'Etablissement et conventions existantes. (Re)Définition des attentes et objectifs conformément au PAQ. Des propositions d'actions d'amélioration ont été ébauchées et seront à préciser avec partenaires dans le cadre de la convention départementale du fonctionnement en D-ITEP effective depuis janvier 2022.

- *Règlement de Fonctionnement* : groupe de travail pour la réactualisation et mise sous un format unique dans le cadre du passage en Dispositif ITEP.

- *Contrat de séjour unique* : groupe de travail pour réalisation d'un contrat unique dans le cadre du passage en Dispositif ITEP.

- *Amélioration des pratiques* : Réalisation d'une formation en commun avec un établissement de la protection de l'enfance sur 3 jours. La thématique était la suivante : "Accompagner, éduquer, soigner les adolescents en grandes difficultés", *Changer le cadre de référence face à la mutation psycho sociale des adolescents.*

IX. PROJET ET PERSPECTIVES

Veillez indiquer les projets et perspectives qui aboutiront à une modification du projet d'établissement (pour exemple, augmentation du nombre de places, modification du type d'accueil, changement dans l'organigramme de l'établissement...):

Convention DITEP

Elle est toujours en cours de signature pour mise en œuvre initialement prévue courant 2020 et reportée. Le passage en fonctionnement DITEP est préparé depuis 2015 et formalisé dans le Projet d'Etablissement 2019-2024.

PAQ

L'année 2022 verra la poursuite ou la reprise (certaines n'ayant pu faire l'objet d'un travail institutionnel du fait des restrictions liées à la pandémie) des actions inscrites dans le plan d'amélioration de la qualité 2017-2022 notamment dans les domaines suivants :

- le partenariat avec SPE et services de pédopsychiatrie (dans le cadre de la convention cadre DITEP du Bas-Rhin),*
- la communication interne, externe ;*
- autodétermination et participation des bénéficiaires*
- le traitement et l'analyse des incidents et événements indésirables ;*
- référence de parcours en lien avec la fiche mission).*

Amélioration des pratiques

La formation en commun avec un établissement de la protection de l'enfance programmée dans le cadre de la réflexion institutionnelle sur l'amélioration des pratiques sera étendue à d'autres professionnels de l'établissement. La thématique est la suivante : "Accompagner, éduquer, soigner les adolescents en grandes difficultés", Changer le cadre de référence face à la mutation psycho sociale des adolescents.

Projet d'Établissement

En vue de sa réactualisation, et de celle du Projet Pédagogique en amont, une réflexion institutionnelle sera engagée dès 2022. Il s'agit de valoriser la dimension du soin et la dimension environnementale développées dans nos pratiques ; en référence à l'approche d'Ovide Decroly (pédagogue et psychologue). Cette approche se base sur les centres d'intérêt de l'enfant, la globalisation, la classe laboratoire. Elle privilégie la multiplication des lieux d'instruction et l'importance de l'environnement naturel qui met l'enfant en situation de découverte.

Réforme SERAFIN

En vue de se préparer, une formation a eu lieu en mars 2022 pour former l'équipe du D-ITEP aux changements de perspectives et à ses enjeux pour les personnes accompagnées et l'organisme gestionnaire. Ces données seront intégrées dans l'actualisation du Projet d'Etablissement.

Accompagnement, suivi à la sortie.

A l'heure actuelle, pour les jeunes sortants ne bénéficiant pas d'un accompagnement médico-social, des contacts téléphoniques sont prévus tous les 2 mois entre le jeune et le référent de parcours.

Une liste contenant les noms et coordonnées des structures ou professionnels pouvant intervenir en relais est fournie à la sortie (Point d'Accueil et Ecoute Jeunes, Mission Locale, CMP...).

Les parents ou le jeune peuvent solliciter l'équipe au-delà 3 ans, ce qui a été le cas en 2021 (le jeune, en situation fragile sur le plan psychique, a été reçu par la direction et a bénéficié d'entretiens avec un psychologue du D-ITEP).

Certaines situations, à la sortie, nécessiteraient un suivi plus important que des appels téléphoniques, avec la possibilité d'intervention en direct de la part de professionnels à la demande ou à un rythme espacé, le suivi en ambulatoire ne pouvant être maintenu que quelques mois (jusqu'en fin d'année scolaire ou à échéance).

A ce propos l'équipe interdisciplinaire a engagé une réflexion pour définir comment mieux répondre aux besoins sporadiques des jeunes sortis du dispositif sans pour autant devoir maintenir un accompagnement par une des modalités proposées habituellement.

Veillez indiquer les nouvelles activités, nouveaux services rendus aux personnes accompagnées :

- Dispositif « TES CAP »

Nouvelle session du 17 janvier au 26 mai 2022. Il s'agit d'un projet expérimental avec l'Education Nationale et d'autres partenaires : le lycée Schwilgué et Lycée Schweisguth de SELESTAT, la Mission de Lutte du Décrochage Scolaire, la Mission Locale, le CIO. Ce projet s'adresse à la fois aux jeunes de l'ITEP (2 cette année) et aux décrocheurs scolaires du bassin du Centre Alsace (10 cette année), l'objectif étant de leur permettre de se remobiliser autour d'un projet professionnel et l'insertion sociale en retrouvant progressivement le quotidien scolaire d'un élève de lycée.

- Dispositif ID Pro (Initiation et Découverte Professionnelle. Idée de Projet)

Mise en place, en partenariat avec le collège du Torrenberg à Heiligenstein, avec la mutualisation des moyens (plateaux techniques, savoir-faire, réseau) pour proposer un dispositif innovant, adapté aux besoins des élèves.

Le but est de favoriser l'ouverture des établissements scolaires aux acteurs du monde économique local et de partager les expériences des professionnels pour permettre aux élèves concernés (14 dont 3 du D-ITEP) de découvrir leur environnement et les initier aux métiers manuels, afin de leur apporter une vision plus large sur les possibilités d'orientation.

L'action se déroule d'octobre à juin de l'année suivante, à raison d'une journée de regroupement par semaine, au collège, à l'ITEP ou ailleurs.

Les élèves auront également la possibilité de réaliser des stages en entreprise.

Le groupe est encadré par 2 professionnels, au minimum (un du collège et un de l'ITEP).

Actuellement, ces 2 dispositifs sont majoritairement portés par le D-ITEP sur le plan financier (véhicules, carburant).

- Dispositif Eco-école

Afin de sensibiliser les élèves à la préservation de la biodiversité et au développement durable, un projet de potager en permaculture a démarré en 2021. 10 bacs en bois ont été achetés à l'entreprise adaptée "Les ateliers du Willerfeld" à Hilsenheim. Des composteurs achetés chez Emmaüs-Scherwiller ont également été installés.

Un atelier jardin a lieu une fois par semaine. Avec l'aide d'un jardinier de la Maison de la Nature de Mutersholtz les élèves découvrent le jardinage.

Cet atelier a participé à l'obtention du label Éco-école.

Cette activité est également développée sur des temps éducatifs dans le cadre du club jardinage.

-Soutien à la parentalité et thérapie familiale.

Une professionnelle de l'établissement a terminé sa formation de Thérapeute familiale en mars 2022. Un projet est en cours pour étudier les modalités pour la mise en place d'une plateforme.

X. Commentaires

Le nouveau projet d'établissement (2019-2024) pose les bases d'une nouvelle organisation, toujours en cours de construction pour le fonctionnement en DITEP. Le prochain projet devra intégrer la nomenclature SERAFIN-PH en lien avec une approche globale de l'enfant adaptée à ses besoins et à son environnement naturel.

Le travail de réflexion en vue de consolider la référence de parcours inhérente à la logique de fluidité des parcours, ainsi que la personnalisation de l'accompagnement, l'autodétermination et l'ajustement des objectifs au plus près de l'évolution du jeune reste d'actualité.

En 2021, du fait de la crise sanitaire, les actions en cours ont été ralenties notamment concernant le partenariat et la promotion de la participation sociale, et la recherche de mobilisation et participation des familles à la vie de l'Etablissement notamment par le biais des délégués représentant les parents au CVS.